SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATIONS MULTIPLES

PROCES-VERBAL DU COMITE DU 30 MAI 2017

A la suite d'une première convocation, le Comité Syndical n'a pu siéger le trente mai deux mille dix-sept par suite de l'absence de quorum.

SEANCE DU 30 MAI 2017 – NON QUORUM

Présents

ACHERES	Malika BELLAL, DELEGUEE SUPPLEANTE
AIGREMONT	Marie-Claude MEGE, DELEGUEE TITULAIRE Jean UDRON, DELEGUE SUPPLEANT
ANDRESY	Michel DE RUYCK, DELEGUE SUPPLEANT
CARRIERES-SUR-SEINE	Jean-Pierre VALENTIN, DELEGUE TITULAIRE
CHAMBOURCY	Didier GUINAUDIE, DELEGUE TITULAIRE
CHAPET	Jean-Luc POUPAUX, DELEGUE TITULAIRE Rosine THIAULT, DELEGUEE TITULAIRE
EPONE	Geneviève BERGAMINI, DELEGUEE TITULAIRE
FEUCHEROLLES	Martine LEPAGE, DELEGUEE TITULAIRE André FEUVRIER, DELEGUE SUPPLEANT
FOURQUEUX	Daniel LEVEL, PRESIDENT
HOUILLES	Jean-François SIROT, DELEGUE TITULAIRE André SAUDEMONT, DELEGUE SUPPLEANT
L'ETANG-LA-VILLE	Sylvie SENG, DELEGUEE TITULAIRE
LA CELLE-SAINT-CLOUD	Daniel TURCK, DELEGUE TITULAIRE Hervé BRILLANT, DELEGUE TITULAIRE
LE VESINET	Frédérique RABIAN, DELEGUEE SUPPLEANTE
MAREIL SUR MAULDRE	Karine GONCALVES, DELEGUEE SUPPLEANTE
MAREIL-MARLY	Christian DUSSERRE, DELEGUE TITULAIRE
MEDAN	Matthieu DUBREUIL, DELEGUE TITULAIRE
MONTESSON	Joëlle TRIOULLIER, DELEGUEE TITULAIRE
MORAINVILLIERS	Bernard PERRODOUX, DELEGUE TITULAIRE Philippe MAILLARD, DELEGUE TITULAIRE
POISSY	Georges MONNIER, DELEGUE TITULAIRE Virginie MESSMER, DELEGUEE TITULAIRE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Rosa ANDRE, DELEGUEE TITULAIRE Kéa TEA, DELEGUEE SUPPLEANTE
SAINT-NOM-LA-BRETECHE	Gérard PARFAIT, DELEGUE TITULAIRE
SIVOM MAISONS-MESNIL	Pierre DEBUE, DELEGUE TITULAIRE Monique PIGE, DELEGUEE TITULAIRE
TRIEL-SUR-SEINE	Evelyne LEGROUX, DELEGUEE TITULAIRE

Assistaient à la séance

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux
Madame Alice BRANDENBURG, Directrice des services techniques des Syndicats Intercommunaux

Nombre de communes	**:**	**39**
Communauté de communes	**:**	**1 (2 communes)**
QUORUM	**:**	**42**
Délégués présents	**:**	***32***
Pouvoirs	**:**	***2***
Délégués comptant pour le vote	**:**	***34***

L'an deux mille dix-sept, le six juin à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal de Vocations Multiples, dûment convoqué par le Président le trente et un mai, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel LEVEL, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 6 JUIN 2017

Présents

ACHERES	Cécile VINCENT, DELEGUEE TITULAIRE
CARRIERES-SUR-SEINE	Jean-Pierre VALENTIN, DELEGUE TITULAIRE
CHANTELOUP-LES-VIGNES	Nourredine LIAOUI, DELEGUE SUPPLEANT
CHATOU	François SCHMITT, DELEGUE TITULAIRE
CHAVENAY	Jean-Pierre LACHEVRE, DELEGUE TITULAIRE
CRESPIERES	Raymond METZGER, DELEGUEE TITULAIRE
FEUCHEROLLES	Martine LEPAGE, DELEGUEE TITULAIRE
FOURQUEUX	Jean-Louis RICOME, DELEGUE TITULAIRE
L'ETANG-LA-VILLE	Sylvie SENG, DELEGUEE TITULAIRE
LA CELLE-SAINT-CLOUD	Daniel TURCK, DELEGUE TITULAIRE
LE PECQ	Reine AIRAUDO, DELEGUEE TITULAIRE
LE PORT-MARLY	Rodolphe SOUCARET, DELEGUE TITULAIRE
LE VESINET	Jean-Michel JONCHERAY, DELEGUE TITULAIRE
MAREIL-MARLY	Christian DUSSERRE, DELEGUE TITULAIRE
MARLY-LE-ROI	Benoît BURGAUD, DELEGUE TITULAIRE
MEDAN	Philippe MARTINET, DELEGUE TITULAIRE
MORAINVILLIERS	Philippe MAILLARD, DELEGUE TITULAIRE
ORGEVAL	Jean-Michel SCHMIDT, DELEGUE TITULAIRE Michel BARDOT, DELEGUE TITULAIRE

TRIEL-SUR-SEINE	Evelyne LEGROUX, DELEGUEE TITULAIRE
VILLENNES-SUR-SEINE	Michel BASSEVIEZ, DELEGUE SUPPLEANT

Absents excusés

ACHERES	Malika BELLAL, DELEGUEE SUPPLEANTE Suzanne JAUNET, DELEGUEE SUPPLEANTE
AIGREMONT	Rémy JULIEN, DELEGUE TITULAIRE Marie-Claude MEGE, DELEGUEE TITULAIRE Emma SADOUN, DELEGUEE SUPPLEANTE
ANDRESY	Guy BRIAULT, DELEGUE TITULAIRE Florence LE BIHAN, DELEGUEE TITULAIRE Michel DE RUYCK, DELEGUE SUPPLEANT
CARRIERES-SOUS-POISSY	Francine LIZAMBARD, DELEGUEE TITULAIRE Sylviane DAUVERT, DELEGUEE TITULAIRE
CARRIERES-SUR-SEINE	Michel MILLOT, DELEGUE TITULAIRE Aline LE GUILLOUX, DELEGUEE SUPPLEANTE Marie-Ange DUSSOUS, DELEGUEE SUPPLEANTE
CHAMBOURCY	Didier GUINAUDIE, DELEGUE TITULAIRE Francine LAZARD, DELEGUEE TITULAIRE Margueritte VINCENT, DELEGUEE SUPPLEANTE Mireille VALLEE, DELEGUEE SUPPLEANTE
CHANTELOUP-LES-VIGNES	Elisabeth CHAU, DELEGUEE TITULAIRE
CHAPET	Jean-Luc POUPAUX, DELEGUE TITULAIRE Magalie CHALOYARD, DELEGUEE SUPPLEANTE
CHATOU	Arménio SANTOS, DELEGUE SUPPLEANT Jean Manuel PARANHOS, DELEGUE SUPPLEANT
CHAVENAY	Denis FLAMANT, DELEGUE TITULAIRE Anne-Françoise THES, DELEGUEE SUPPLEANTE Brigitte VINCENT, DELEGUEE SUPPLEANTE
CRESPIERES	Véronique BIGARD, DELEGUEE TITULAIRE Valérie DORSEUIL, DELEGUEE SUPPLEANTE
CROISSY-SUR-SEINE	Olivier MOUSSAUD, DELEGUE TITULAIRE Denis BOULANGER, DELEGUE SUPPLEANT
DAVRON	Laure FONTAINE, DELEGUEE TITULAIRE
ECQUEVILLY	Hélène VACHOT, DELEGUEE TITULAIRE Katarzyna BOROWICZ DE GRAAF, DELEGUEE TITULAIRE Alexandra LE FOULER, DELEGUEE SUPPLEANTE
EPONE	Geneviève BERGAMINI, DELEGUEE TITULAIRE Béatrice DI PERNO, DELEGUEE SUPPLEANTE Nathalie BAUDOUIN, DELEGUEE SUPPLEANTE
FEUCHEROLLES	Susanne ZSCHUNKE, DELEGUEE TITULAIRE André FEUVRIER, DELEGUE SUPPLEANT Michel FREMIN, DELEGUE SUPPLEANT
FOURQUEUX	Jean-Jacques MSICA, DELEGUE SUPPLEANT
HOUILLES	Bernard DUCLOS, DELEGUE TITULAIRE Jean-François SIROT, DELEGUE TITULAIRE André SAUDEMONT, DELEGUE SUPPLEANT
L'ETANG-LA-VILLE	Jean-François NAVARRE, DELEGUE TITULAIRE Aurélia BARDY-EYNARD, DELEGUEE SUPPLEANTE

LA CELLE-SAINT-CLOUD	Carmen OJEDA-COLLET, DELEGUEE SUPPLEANTE Geneviève SALSAT, DELEGUEE SUPPLEANTE
LE PECQ	Laurence BERNARD, DELEGUEE TITULAIRE Roland VILLERME, DELEGUE SUPPLEANT
LE VESINET	Francis GUIZA, DELEGUE TITULAIRE Frédérique RABIAN, DELEGUEE SUPPLEANTE Eric DE LA GUERONNIERE, DELEGUE SUPPLEANT
LES ALLUETS-LE-ROI	Viviane DOSSET, DELEGUEE TITULAIRE Gillian STOREY, DELEGUE SUPPLEANT
LOUVECIENNES	Lydérick WATINE, DELEGUE TITULAIRE Béatrice BAUMANN, DELEGUEE SUPPLEANTE
MAREIL SUR MAULDRE	Frédérique ESCANDE, DELEGUEE TITULAIRE Claudie FILLON, DELEGUEE SUPPLEANTE Karine GONCALVES, DELEGUEE SUPPLEANTE
MAREIL-MARLY	Philippe BARDET, DELEGUE TITULAIRE
MARLY-LE-ROI	Cyrille LEGALLET, DELEGUE TITULAIRE Jean-Guillaume DATIN, DELEGUE SUPPLEANT
MAULE	Bernard VILLIER, DELEGUE TITULAIRE Jean-Christophe SEGUIER, DELEGUE SUPPLEANT
MEDAN	Bernard JUERY, DELEGUE SUPPLEANT Eric LAURENT, DELEGUE SUPPLEANT
MONTESSON	Joëlle TRIOULLIER, DELEGUEE TITULAIRE Catherine LANSIART, DELEGUEE SUPPLEANTE Marie-Caroline MUDRY, DELEGUEE SUPPLEANTE
MORAINVILLIERS	Bernard PERRODOUX, DELEGUE TITULAIRE Nathalie CASTEL, DELEGUEE SUPPLEANTE Thierry HEDAN, DELEGUE SUPPLEANT
ORGEVAL	Murielle BORG, DELEGUEE SUPPLEANTE Jean-Pierre JUILLET, DELEGUE SUPPLEANT
POISSY	Georges MONNIER, DELEGUE TITULAIRE Virginie MESSMER, DELEGUEE TITULAIRE Raymond LETELLIER, DELEGUE SUPPLEANT
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Rosa ANDRE, DELEGUEE TITULAIRE Kéa TEA, DELEGUEE SUPPLEANTE William PETROVIC, DELEGUE SUPPLEANT
SAINT-NOM-LA-BRETECHE	Gérard PARFAIT, DELEGUE TITULAIRE Michel MOREAU, DELEGUE SUPPLEANT
SIVOM MAISONS-MESNIL	Pierre DEBUE, DELEGUE TITULAIRE Monique PIGE, DELEGUEE TITULAIRE Franziska JADIN, DELEGUEE SUPPLEANTE Dora-Ezabel JORGE-FEKIR, DELEGUEE SUPPLEANTE Ingrid COUTANT, DELEGUEE SUPPLEANTE Bruno IMHOFF, DELEGUE SUPPLEANT
TRIEL-SUR-SEINE	Muriel DAUVERGNE, DELEGUEE SUPPLEANTE
VERNEUIL-SUR-SEINE	Gérard SCHIETTECATTE, DELEGUE TITULAIRE Pascal CHAMPION, DELEGUE TITULAIRE
VERNOUILLET	Benoit BROUSSET, DELEGUE TITULAIRE Jonathan BUGUET, DELEGUE TITULAIRE
VILLENNES-SUR-SEINE	Christyane JAVOISE, DELEGUEE TITULAIRE Marie DUPUICH, DELEGUEE TITULAIRE Leïla CARICHON, DELEGUEE SUPPLEANTE

Communes non représentées

AIGREMONT / ANDRESY / CARRIERES-SOUS-POISSY / CHAMBOURCY / CHAPET / CROISSY-SUR-SEINE / DAVRON / ECQUEVILLY / EPONE / HOUILLES / LES ALLUETS-LE-ROI / LOUVECIENNES / MAREIL-SUR-MAULDRE / MAULE / MONTESSON / POISSY / SAINT-GERMAIN-EN-LAYE / VERNEUIL-SUR-SEINE / VERNOUILLET / SIVOM MAISONS-MESNIL

Assistaient à la séance

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux
Madame Alice BRANDENBURG, Directrice des services techniques des Syndicats Intercommunaux

Nombre de communes	**:**	**39**
Communauté de communes	**:**	**1 (2 communes)**
QUORUM	**:**	**42**
Délégués présents	**:**	***21***
Pouvoirs	**:**	***4***
Délégués comptant pour le vote	**:**	***25***

RÉUNION DU 6 JUIN 2017

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 18 heures 30.

Monsieur Philippe BARDET, de la commune de Mareil-Marly, est désigné comme secrétaire de séance.

Le Président présente l'ordre du jour qui est le suivant :

Délibérations concernant toutes les sections du SIVOM :
- Approbation du procès-verbal de la séance du 29 mars 2017
- Compte-rendu des actes administratifs du Président
- Compte administratif 2016
- Compte de gestion 2016
- Affectation du résultat comptable de la section de fonctionnement de l'exercice 2016
- Modification de la durée d'amortissement des biens renouvelables

Délibération concernant la section fourrière :
- Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel
- Convention de mise à disposition d'un agent

Questions diverses

Lors de la première instance le 30 mai 2017 où le quorum n'a pas été atteint, **Le Président** a évoqué le décès de Monsieur LAMY, premier Vice-président du Syndicat, et a souligné qu'il manquerait à cette assemblée. Il a indiqué que de nombreuses personnes assisteront à ses obsèques jeudi 8 juin à 10 heures en l'église de Saint-Germain-en-Laye, afin de lui adresser un dernier adieu et leurs pensées les plus chaleureuses. Il a souhaité que les membres du Comité aient une pensée pour lui et qu'une minute de silence et de recueillement soit offerte en sa mémoire.

Le Comité a observé une minute de silence en mémoire de Monsieur LAMY.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 29 MARS 2017

Sans observation, le Comité adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 29 mars 2017.

COMPTE RENDU DES ACTES ADMINISTRATIFS DU PRÉSIDENT

Le Président rend compte des actes pris dans le cadre de sa délégation de compétences.

En ce qui concerne la décision n° 2017-02, il rappelle que l'installation de vidéo surveillance sera démontable afin de la transposer le jour où la fourrière automobile et animale déménagera dans la future installation.

Il informe qu'à l'occasion du Comité de rentrée (septembre/octobre), il sera évoqué la question de l'évolution du dossier de transfert de la fourrière automobile et animale. Suite à un appel d'offres, le Syndicat choisit en ce moment l'AMO, qui accompagnera le Syndicat pour les études de sol et les études de faisabilité sur le terrain proposé par Poissy.

Le Comité prend acte des décisions du Président prises dans le cadre de sa délégation de compétences.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Le Président présente le rapport.

Il informe que, globalement, sur certaines de ses compétences, le SIVOM continue de réduire les cotisations payées par les habitants tout en générant un peu d'excédents. Il en conclut que le travail mené par les équipes porte ses fruits et le nombre de « clients » augmente avec le nombre de communes. Automobiles, fourrière ou récupération d'épaves représentent autant de recettes pour le SIVOM.

En ce qui concerne la section « fourrière », le Président fait observer que celle-ci a dégagé un résultat positif de 46 K€ alors que le Syndicat a réduit de 0,02 €/habitant la cotisation des communes. Il mentionne que, tant que le SIVOM sera en capacité de réduire les cotisations, il le fera, mais de façon mesurée afin d'éviter que le Syndicat ne se trouve dans l'obligation de faire machine arrière. Au titre des recettes, il indique que la fourrière animale dégage un produit de 17 K€, notamment grâce à une convention passée avec la SPA.

Il fait remarquer que la cotisation unitaire est passée de 0,44 €/habitant à 0,42 €/habitant en 2016. Il déclare qu'il est dans l'attente des chiffres quant au produit que le Syndicat générera à la fin de l'année, mais se dit confiant à ce sujet.

Il indique qu'en section de fonctionnement, les dépenses diminuent de 5,3 % par rapport à 2015 et s'élèvent à 582 954,84 euros. Il précise qu'entre l'augmentation des recettes et la diminution des dépenses, l'effet ciseaux est très positif.

Il note, concernant le chapitre 66 — charges financières —, que les intérêts payés sur l'encours de la dette à long terme concernent les investissements réalisés récemment sur la mise aux normes de la fourrière pour un montant de 3 933,92 euros.

Concernant le chapitre 67 — charges exceptionnelles — s'élevant à 1 590,05 euros, il informe qu'il s'agit d'exonérations accordées aux maires des communes membres sur des frais de fourrière pour des personnes dont le revenu est trop modeste au regard de la somme à débourser. Il fait observer que, dans certains cas, lorsque cela s'avère nécessaire, le Syndicat fait preuve de mansuétude. Il rappelle qu'un montant avait été bloqué à cet effet.

Il indique que les recettes, en tenant compte de l'excédent reporté, augmentent de 2 % et s'élèvent à 859 167,29 euros.

Il aborde ensuite la section aire d'accueil des gens du voyage. Il rappelle que ce sera la dernière année dont il en sera question car 2016 était une année de transition, cette aire passant sous la responsabilité de la Communauté Saint Germain Boucles de Seine. En 2017, le SIVOM ne gérera plus cette aire d'accueil.

En section de fonctionnement, en dépenses, il précise qu'au compte 61 — services extérieurs — s'élevant à 157 632,89 euros, la société VAGO est l'exploitant qui a travaillé à la gestion au quotidien de l'aire d'accueil des gens du voyage.
Il rappelle, concernant ce même compte, qu'une convention avait été signée avec la déchetterie d'Achères afin d'éliminer les dépôts sauvages qui auraient pollué l'environnement sur ce site.

À la section d'investissement, en recettes, il mentionne que le chapitre 16 — emprunts et dettes assimilées — enregistre les cautions rendues aux usagers pour un montant de 13 650 euros. Il fait observer que, lorsque les dégradations sont trop importantes, celles-ci ne sont pas rendues.

Le Président aborde la section « vignes ».

S'agissant de la section de fonctionnement, en recettes, il indique que le chapitre 73 — impôts et taxes — concerne la contribution fiscalisée des communes du Pecq et Saint-Germain-en-Laye pour un montant de 23 248,53 euros.

Puis il aborde la section « centre de secours ».
Il annonce que le montant consacré au 13ème mois qui était versé aux sapeurs-pompiers baisse sensiblement (-7,6 % par rapport à 2015).

Il mentionne que le Syndicat a demandé au SDIS d'être quelque peu plus précis et de réaliser une programmation sur l'étalement de la baisse. Il rappelle que le SIVOM de Saint-Germain-en-Laye payait le 13ème mois des sapeurs-pompiers à l'époque où ce service n'était pas départementalisé. Ainsi, le SIVOM continue de payer ce 13ème mois pour les pompiers encore actifs de cette période.

Le Président termine la présentation du rapport par la section « CSAPA » et indique que le SIVOM rétribue la secrétaire de ce centre.

Il annonce qu'il cède la présidence à Monsieur Jean-Michel SCHMIDT pour le vote, et sort de la salle.

Monsieur SCHMIDT présente les résultats du compte administratif 2016.

Aucune question n'étant formulée, le Comité syndical vote, à l'unanimité, le compte administratif 2016.

COMPTE DE GESTION 2016

Le Président indique que le compte de gestion est conforme au compte administratif et soumet la délibération au vote.

Le Comité adopte, à l'unanimité, le compte de gestion 2016.

Le Président informe que Madame CACALY, la trésorière, quittera les services de trésorerie prochainement.

AFFECTATION DU RÉSULTAT COMPTABLE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2016

Le Président présente le rapport et mentionne que le SIVOM dégage un excédent qui sera affecté dans différentes sections.

Il soumet la délibération au vote.

Le Comité adopte, à l'unanimité, l'affectation du résultat comptable de la section de fonctionnement de l'exercice 2016.

MODIFICATION DE LA DURÉE D'AMORTISSEMENT DES BIENS RENOUVELABLES

Monsieur GUINAUDIE présente le rapport et indique qu'il s'agit d'actualiser les durées d'amortissement afin de tenir compte de la réalité de l'évolution des matériels. En revanche, la somme à partir de laquelle un achat fait l'objet d'un amortissement reste inchangée, à 600 euros HT.

Il mentionne qu'un tableau est joint à cette délibération.

Le Président note que les modifications ne sont pas toujours en cohérence avec l'obsolescence rapide de certains matériels. Pour certains objets, les délais d'amortissement sont trop longs. Pour l'essentiel, les durées sont modifiées à la baisse.

Il s'enquiert d'éventuels commentaires de la part des membres du Comité.

Sans commentaire, il soumet la délibération au vote.

Le Comité adopte, à l'unanimité, la modification de la durée d'amortissement des biens renouvelables.

MISE EN PLACE DU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)

Le Président mentionne qu'il s'agit d'une délibération que les membres du Comité doivent acter ce jour, mais qui ne sera pas appliquée dans l'immédiat, parce que les textes n'ont pas encore été tous publiés. Il ajoute que cela concernera également les communes. Ainsi, ce nouveau régime indemnitaire comprend une part fixe et une part variable. Les fonctions ont été redécoupées en catégories, de même que les emplois, et la carrière des agents sera étudiée différemment. Il répète que rien n'est prêt et que chacun souhaite que ce nouveau régime indemnitaire ne génère pas plus de coûts pour les Syndicats.

Il cède la parole à Monsieur SAILLARD pour présenter le rapport.

Monsieur SAILLARD précise que le RIFSEEP remplacera le régime indemnitaire actuel dans son intégralité, notamment l'IAT. Il note qu'un texte sur ce sujet, paru il y a peu, applique ce nouveau régime indemnitaire au niveau de l'État. Ce texte s'appliquera aux collectivités l'année prochaine. Il ajoute que la transition devrait avoir lieu jusqu'en janvier 2018 pour l'adoption de ce nouveau RIFSEEP. Au-delà, les agents ne toucheront plus de régime indemnitaire si le RIFSEEP n'est pas voté.
Il explique que le RIFSEEP est composé de deux parties. La première partie est constituée d'une indemnité liée aux fonctions, sujétions et expertises, appelée IFSE. Les collectivités sont prêtes à l'adopter. Cette prime correspond au régime indemnitaire actuel, c'est-à-dire que les agents ne subiront ni baisse ni augmentation de rémunération et continueront à percevoir le même régime indemnitaire. L'objectif de ce texte est en fait de ne plus considérer les agents à travers un grade, mais à travers une fonction. Il spécifie qu'il s'agit, petit à petit, de mettre en place une transition dans la fonction publique du grade à la fonction.
Il fait observer que le texte amène à se questionner de plus en plus sur la fonction de l'agent : son travail, et ses contraintes, notamment. Il ajoute que ce texte fixe un cadre dans lequel les élus doivent décider d'un régime indemnitaire avec un montant maximal en fonction du cadre de chaque agent.
En ce qui concerne la deuxième partie, le complément indemnitaire, il reconnaît que les Syndicats ne sont pas prêts.

Le Président demande si la raison en est que les textes ne sont pas parus.

Monsieur SAILLARD répond que les textes sur le complément indemnitaire sont parus, mais ces textes amènent à s'interroger sur nombre de sujets, ce qui explique que ce régime n'est pas encore mis en place. Il tient à rassurer les membres du Comité, car ces éléments n'auront pas d'incidence sur le régime indemnitaire. Il relève que ce régime tient compte de la manière de servir, de l'engagement, c'est-à-dire des objectifs à atteindre et, par rapport à cela, deux questions vont donc se poser.
La première est relative à l'augmentation de l'enveloppe du régime indemnitaire des agents. En effet, si le régime indemnitaire d'un agent est le même avec l'IFSE et si un complément y est ajouté, cette enveloppe est augmentée. Il appartient aux élus de déterminer le montant de cette enveloppe et de vérifier si les Syndicats seront tous en capacité de fournir cet effort. Il indique que les services n'ont pu répondre à cette question, car, au cours des mois passés,

ils se sont escrimés à travailler sur l'IFSE, à échanger avec les agents sur le sujet et à leur en expliquer le fonctionnement.
La deuxième question est relative aux objectifs. Il mentionne qu'il lui est difficile de définir un objectif. Il se demande si celui-ci doit intégrer le temps de travail d'un agent et s'interroge sur la signification d'un objectif atteignable. En effet, certains objectifs ne sont pas compliqués à atteindre, au contraire d'autres. Par conséquent, certains agents toucheront un régime indemnitaire pour des objectifs compliqués et d'autres non. De même, il se demande si l'objectif doit être individuel ou collectif. Il note que ce nouveau texte génère beaucoup de questions, ce qui amène à étudier les éléments différemment et, concernant son application concrète, trop de questions restent en suspens.
Il conclut en mentionnant que les services se sont mis en ordre de marche pour être prêts au 1er janvier 2018 afin que les agents touchent leur nouveau régime indemnitaire dès cette date. En revanche, en ce qui concerne l'évolution de celui-ci sur la base de ce complément, les services ne sont, pour l'instant, pas prêts.

Le Président le remercie de ces précisions techniques.

En l'absence de questions, le Président soumet la délibération au vote.

Le Comité adopte, à l'unanimité, la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel.

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN AGENT

Le Président présente le rapport et, en l'absence de remarques, soumet la délibération au vote.

Le Comité adopte, à l'unanimité, la convention de mise à disposition d'un agent.

QUESTIONS DIVERSES

Une élue demande des nouvelles concernant le futur emplacement de la fourrière.

Le Président répond que les discussions avec la Ville de Poissy sont en passe d'aboutir au sujet du terrain proposé au SIVOM. Il explique qu'il a demandé aux services de préparer un dossier comprenant les diverses possibilités du Syndicat afin que celui-ci soit présenté au Bureau du Syndicat. Entre-temps, l'assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) aura été choisi(e) et nous informera des études de faisabilité. Lorsque celles-ci auront été définies et que le projet aura été présenté au Bureau du SIVOM, une présentation sera réalisée au Comité probablement au mois de septembre ou d'octobre.
Il rappelle que le terrain est situé entre la nationale 13 et l'autoroute A14, à proximité de la caserne des sapeurs-pompiers.

Une élue demande confirmation du fait que cette opération n'engendrera aucun coût pour le SIVOM.

Le Président indique que tel a toujours été son objectif. Il explique que la Ville de Poissy, le PSG, et le Département désirent s'installer sur le terrain où le SIVOM a installé sa fourrière actuelle. Pour lui, le coût s'élèvera à zéro euro pour le SIVOM, car il a supporté les mises aux normes de la fourrière et les habitants des communes du SIVOM n'ont pas à payer pour les désirs des autres. Il affirme que ce déménagement se fera donc à budget constant.

En réponse à une question, il indique que le SIVOM est propriétaire du terrain actuel.
En réponse à une autre question, il mentionne que, pour le moment, il souhaite réfléchir au futur terrain. Il a pour objectif que le SIVOM ne soit impacté par aucun coût et souhaite que

la situation future soit meilleure que la situation actuelle. Il ajoute qu'il souhaite – et les services y travaillent – que soit installé un garage d'insertion. Ainsi, des pièces de voitures seraient récupérées et des jeunes seraient formés au métier de garagiste. En effet, il signale que, lorsqu'une personne fait réparer sa voiture, la personne peut, maintenant, demander la pose d'une pièce d'occasion, pas nécessairement une pièce neuve ; il s'agit même d'une obligation pour les garagistes.
Il fait observer que les véhicules qui partent à la casse sont une source de pièces d'occasion. De plus, il existe selon lui un marché d'insertion qui permettra à des jeunes ou à des demandeurs d'emploi de trouver un travail en démontant des pièces, en les nettoyant pour les vendre ensuite aux garages. Il informe que Monsieur SAILLARD, avec les services, travaille sur ce dossier et répète que l'AMO sera choisi incessamment.

Le Président souligne que l'AMO indiquera avec qui le SIVOM travaillera à l'analyse du terrain, la faisabilité et les implantations, car des contraintes existent.
Il mentionne qu'il a discuté avec le maire de Poissy l'après-midi même et qu'il lui a montré un plan, avec un terrain de forme triangulaire, avec d'un côté une bande *non aedificandi* de 100 mètres et de l'autre côté une bande *non aedificandi* de 50 mètres. Reste donc un bout de terrain où la future fourrière pourrait être installée. Il conclut en faisant observer que toutes les possibilités restent ouvertes et qu'une présentation, avec propositions, aux membres du Comité sera réalisée au mois de septembre ou d'octobre.

En l'absence de questions diverses, la séance est levée à 18 heures 50.